



Diagnostic situationnel femmes
de talladjé-Niger

GRUPE DE TRAVAIL
DE L'UNITE IV

DIAGNOSTIC SITUATIONNEL DE LA FEMME AU NIGER

CAS DES FEMMES DE TALLADJE : ZONE PERIURBAINE LA PERIPHERIE DE NIAMEY

GROUPE DE TRAVAIL :

Aminatou SIDI GANDOU
Balkissa Abarchi DJIBRIL
Fanta TRAORE
Marianne Christiane GBAGO
Mariama MAHAMIDOU
Aminta HASSIMI
Rekiatou MAIGUIZO
Nafissa HAMIDOU
Mariama SANI
Balkissa ALI

Travail réalisé dans le cadre du Master en Autonomisation et Leadership dans les Projets de Développement. Inscrit au Projet *10-cap1-0863 « Jeunes femmes, Autonomisation et Développement en Afrique Sub-saharienne »*, cofinancé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement et exécuté par Fundación Mujeres

Le présent document a été réalisé avec le soutien de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). Les contenus relèvent de la responsabilité exclusive de l'auteur(es) et n'expriment pas nécessairement l'opinion de l'AECID ou de Fundación Mujeres.

Mars - 2012

Introduction

L'objectif de ce diagnostic c'est d'essayer de comprendre la situation des femmes de la zone ciblée par Nawey et ce qui justifie cette situation. Le travail sera ainsi basé sur un certain nombre d'indicateurs qui permettront de faire une analyse des facteurs qui influencent la situation de la femme. Il s'agit d'indicateurs socioéconomiques, éducatifs, sanitaires...

Dans ce travail, nous allons d'abord poser un diagnostic de la situation générale de la femme et celui de la femme de la région ciblée (Niamey). Cette première partie se fera par analyse documentaire des statistiques pays. Ensuite nous poserons un diagnostic de la situation des femmes de la zone ciblée, la méthodologie de recueil de données dans cette deuxième partie sera les groupes de discussion.

I. Généralités sur le pays ¹

De par sa superficie, le Niger est l'un des pays les plus vastes d'Afrique de l'Ouest avec 1.267.000 km². C'est un pays continental, sans débouché sur la mer. La capitale Niamey est située à plus de 1.000 km du port le plus proche (celui de Cotonou au Bénin). Certaines localités sont pratiquement inaccessibles, surtout en saison des pluies.

Le Niger est peuplé par 15 millions de personnes dont la majorité est sédentaire (98%) et vit en milieu rural (81,6%). La population féminine (50,1%) prédomine légèrement la population masculine. En milieu rural, il y a un peu plus de femmes que d'hommes (100 femmes pour 99,5 hommes), alors que la situation est inverse en milieu urbain (100,3 hommes pour 100 femmes). Cette différence selon les milieux de résidence serait notamment imputable à la migration des hommes vers les centres urbains.

La population nigérienne croît de 3,3% en moyenne, cette croissance est très élevée au regard de la moyenne africaine estimée à 2,5%. Ce taux de croissance démographique rapide résulte du maintien des niveaux élevés de fécondité, alors que les risques de mortalité diminuent ces dernières années. Le nombre moyen d'enfants par femme (indice synthétique de fécondité), est estimé à 7,1 en 2006. Au même moment, les risques de mortalité des enfants de moins de cinq ans se sont amoindris, passant de 318 décès pour 1.000 naissances vivantes en 1992, à

¹ ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ENFANT ET DE LA FEMME AU NIGER – 2008, stat-Niger

198 pour 1.000 en 2006. Cette évolution a permis d'améliorer l'espérance de vie à la naissance, estimée à 56,9 ans en 2008.

Selon la Constitution, le Niger est un état laïc qui assure la séparation entre la religion et la gestion de la cité. Plusieurs religions sont ainsi pratiquées : l'islam, le christianisme et l'animisme. L'islam, pratiqué par plus de 98% de la population, se dégage comme confession religion dominante.

L'islam est une religion qui propose une vision de la société, en plus du culte religieux. Les règles de vie de la société musulmane ont trait aux relations et responsabilités au sein de la famille et dans la communauté, notamment par rapport au statut social, juridique et politique de la femme et la place de l'enfant.

Selon la tradition musulmane, l'homme et la femme sont égaux devant Dieu. Ils ont chacun des droits et devoirs reconnus dans le culte, la famille et leur communauté. Ils sont complémentaires au sein d'un couple. Toutefois, l'interprétation erronée des préceptes religieux et la difficulté d'application de certaines règles de l'islam dans un état laïc, comportent des effets négatifs pour les droits de la femme et de l'enfant.

Ces dernières années, des associations religieuses, parfois même féminines, jugent certaines réformes juridiques et sociales contraires à la religion et s'y opposent.

Selon la Constitution nigérienne, le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Cependant, même si la Constitution consacre l'égalité des sexes, y compris dans l'éducation des enfants, l'organisation traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. Les relations familiales entre les hommes et les femmes sont édifiées à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme (chef de famille) et la femme (mère et épouse).

Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage ; il fixe les règles et le code de conduite ; il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux ; il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. Il est le seul, selon la coutume et le code civile, à avoir l'autorité parentale. La femme a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique ; elle réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et autres membres de la famille. Cette image est aujourd'hui trompeuse, car dans la grande majorité des cas, les femmes participent aux dépenses du ménage, grâce aux activités génératrices de revenus qu'elles initient de plus en plus.

Au niveau communautaire, la division sexuelle du travail entraîne une répartition inégale des tâches et de l'exercice du pouvoir. Les hommes assument des rôles de gestion dans les affaires publiques, tandis que les femmes sont plus impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales.

Par ailleurs, la société nigérienne comporte un certain nombre de stéréotypes ou clichés (femmes indiscrètes, capricieuses, objet de discorde, ...) qui constituent parfois des freins à l'épanouissement de la femme. Ces clichés sont transmis de génération en génération à travers la tradition orale. De même, certaines pratiques culturelles sont néfastes à la santé, au développement mental et à l'épanouissement de la femme et de l'enfant. Il s'agit, entre autres, des dénis alimentaires et tabous sexuels, de l'excision et de la scarification, du sororat et du lévirat, du mariage précoce et forcé et de l'ablation de la luelle.

II. Analyse de la situation de la femme au Niger

Nous allons nous baser sur certains indicateurs pour diagnostiquer la situation de la femme au Niger tels que :

- sur le plan éducatif : le taux de scolarisation, d'alphabétisation, d'achèvement
- sur le plan sanitaire : le taux de fréquentation des centres de santé, le taux d'utilisation des contraceptifs...
- sur le plan socioéconomique : nombre de personnes actives (ventilé par sexe), taux de chômage, le type d'emploi...
- sur le plan juridique : l'accès équitable au système juridique, le dualisme entre le droit et les coutumes...

Sans que ces indicateurs soient exhaustifs, nous pensons qu'ils permettront amplement de comprendre la situation de la femme au Niger.

II.1 Sur le plan éducatif

En 2008², la proportion des filles dans les nouvelles inscriptions a été de 45% alors qu'elle était de 40.7% en 2000 ; dans la même période le TBS (taux brut de scolarisation) a été de

² ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ENFANT ET DE LA FEMME AU NIGER – 2008, stat-Niger

54% pour les filles contre 72% pour les garçons. Bien que le taux de scolarisation des filles ait progressé régulièrement (41% pour les garçons et 27 % pour les filles en 1999/2000), l'iniquité entre les filles et les garçons a augmenté.

Le taux global d'achèvement de l'école de base a été de 46% en 2008 il a été de 34% pour les filles. Dans l'enseignement secondaire premier cycle les filles représentaient 38% de l'effectif total, ce taux était de 33% pour le second cycle. Dans l'enseignement supérieur il tombe à 17%.

Les facteurs qui justifient cette discrimination sociale³ dont la femme nigérienne est victime, tirent leurs origines dans les fondements idéologiques et culturels de la société. Au Niger, il est question d'une société où prédomine une éducation fortement différenciée, imprégnée de conservatisme et prenant à l'islam, de manière éclectique, tout ce qui pourrait lui servir pour modeler les comportements et les pensées des individus. Dès son jeune âge, la fillette est perçue comme une femme destinée à remplir des fonctions spécifiques découlant directement de ses facultés procréatrices : fonction de reproduction, d'entretien de membres de la famille. On lui inculquera aussi le sens de l'honneur et de l'intégrité morale de la famille en prévision de sa vie au foyer.

Il existe des centres d'alphabétisation pour les femmes mais leur fréquentation reste faible (autour de 9%). Les causes de l'analphabétisme viennent globalement de l'absence de volonté politique à concevoir des programmes et des méthodes adaptées aux activités et aux préoccupations des femmes. Elles proviennent également des échecs de l'alphabétisation fonctionnelle, de l'insuffisance de la sensibilisation de l'opinion publique sur les avantages de l'alphabétisation et du manque de temps libre pour les femmes.

En fait, ce sont les mêmes raisons qui s'opposent à la scolarisation de la jeune fille qui prévalent dans le cadre de l'alphabétisation de la femme. Elles sont d'autant plus fortes qu'il s'agit de femmes adultes mariées. Il faudra non seulement l'autorisation maritale mais aussi un aménagement des plages de temps libre.

II.2 Sur le plan sanitaire

Le taux de morbidité montre peu de différence entre la femme (9,8%) et l'homme (9,4%) quel que soit le statut économique.

³ ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE LA FEMME AU NIGER, rapport d'évaluation, Mme Bayard Mariama

La mortalité maternelle (mortalité liée à la grossesse, à l'accouchement ou aux suites des couches) reste élevée au Niger. Parmi les décès des femmes âgées de 20 à 29 ans, près de la moitié seraient dus à des causes maternelles (45% pour les 20-24 ans, et 48% pour les 25-29 ans). Ce taux est de 40% pour l'ensemble des femmes en âge de procréer. C'est la fécondité des femmes (7.1 enfants par femme), à la fois forte et précoce, qui contribue au risque de mortalité maternelle. En moyenne, la moitié des femmes ont eu leur première naissance avant l'âge de 16 ans.

La consultation prénatale est pratiquée dans tous les centres de santé intégrés par du personnel qualifié, en stratégies fixes (dans les CSI) et avancées (par des déplacements réguliers dans les villages situés entre 5 et 10 km du CSI). En conséquence en 2008, plus de sept femmes sur dix (76%) ont effectué au moins une visite prénatale pendant leur dernière grossesse.

En ce qui concerne le VIH/sida, le taux de prévalence reste relativement faible : 0.7% chez la femme et 0.8% chez l'homme.

Cependant, seulement 20,4% des femmes ayant eu des rapports sexuels avec un partenaire extra conjugal et non cohabitant, situations considérées à haut risque, ont utilisé le condom pour se protéger. Pourtant 83% des femmes ont entendu parler du VIH/Sida. Plus de la moitié des femmes (53%) connaissent les deux principaux moyens de prévention efficaces. Ceci se justifie par le fait que la femme ne peut demander à l'homme de porter un préservatif facilement à cause de la honte, elle qu'elle ne peut pas elle-même aller acheter le préservatif parce qu'elle sera mal vue.

En 2008, le pourcentage de femmes couvertes (prévalence) par la contraception moderne (pilules, injectables, implants, dispositifs intra-utérins, condoms, ...) dans les formations sanitaires est de 12,4%. Pourtant le taux d'utilisation des contraceptifs modernes était de 2.7% (il était de 23.2% à Niamey).

Il faut dire à ce niveau que les femmes en zone urbaine bénéficient plus que les autres des prestations de meilleure qualité : centre national de santé de la mère et de l'enfant ; CSI... La moitié des sages-femmes et des spécialistes se trouvent en milieu urbain (notamment à Niamey) ; ce qui contribue à la baisse du taux de mortalité maternelle. En milieu rural, par contre, la santé présente une plus grande précarité. Et cela est d'autant plus vrai pour la femme et l'enfant qui vivent dans ce milieu où l'insuffisance d'hygiène, d'infrastructures et de

structures de santé accroît la propagation de maladies transmissibles. Les grossesses nombreuses, précoces et rapprochées qui viennent s'ajouter à d'intenses et éprouvantes corvées domestiques aggravent les risques de mortalités maternelle et infantile. L'allaitement particulièrement long (15 à 24 mois) requiert aussi temps et énergie que la femme n'a malheureusement pas. En effet, son l'alimentation souvent pauvre et les travaux domestiques ne lui permettent pas de se reconstituer et de préserver sa santé. Il faut cependant reconnaître que la plupart des décès surviennent lors des évacuations sanitaires de la femme rurale vers les maternités.

II.3 Sur le plan socioéconomique

En 2008, le Niger comptait 47% de personnes en âge d'activité (15-64 ans), parmi lesquelles 50,1% de femmes. Les données utilisées dans cette section pour apprécier l'activité et l'inactivité portent sur les femmes de 15 à 49 ans et les hommes de 15 à 59 ans².

En 2006, parmi les femmes potentiellement actives, 47% travaillent, dont 40% sont occupées et 7% au chômage. En comparaison, parmi les hommes potentiellement actifs, 86% travaillent, dont 66% sont occupés et 20% sont au chômage.

Le taux d'occupation des femmes augmente avec l'âge, passant de 32% pour les 15 à 19 ans, à 54% pour les 45 à 49 ans.

Il varie également :

- Selon l'état matrimonial, passant de 37% pour les célibataires à 40% pour les femmes en union, et 45% pour celles qui sont en rupture d'union ;
- Avec le nombre d'enfants, passant de 35% pour celles qui n'ont aucun enfant à 48% pour les mères de 5 enfants et plus ;
- Avec le niveau de vie du ménage, passant de 36% dans les ménages les plus pauvres à 42% dans les ménages les plus riches.

Il n'y a pas de différence selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Les disparités de genre par rapport au chômage sont importantes parmi les jeunes. Le taux est de 33,9% pour les jeunes filles contre 24,3% pour les garçons. Aussi, par rapport au milieu de résidence les jeunes filles urbaines sont plus touchées par le chômage (34% contre 21% pour les garçons).

En 2008, les femmes sont plus présentes dans le secteur primaire (66%) et tertiaire (27%). Elles ne sont que 7% dans le secondaire.

En 2008, parmi les femmes actives, 97% travaillent dans le secteur informel et seulement 3% dans le secteur formel, dont 2,2% de salariées publiques et 0,8% de salariées du secteur privé.

Les facteurs qui justifient cette situation peu reluisante des femmes sont : son niveau d'instruction, son niveau de qualification, sa situation sociale (tâches ménagères) ne lui permettent pas le plus souvent de prétendre à un niveau plus formel. Une autre cause qui est aussi la conséquence des précédentes c'est justement l'absence de la femme dans la sphère économique, son domaine de prédilection reste l'informel. Ce qui ne facilite pas le développement de son potentiel.

Par ailleurs, le fait de considérer la femme au foyer comme non active, donc improductive ne permet pas d'évaluer son apport économique dans les statistiques. Pourtant il faudra tenir compte de ces tâches pour plus de réalisme de justice dans les statistiques. En effet les « femmes au foyer » constituent une importante proportion des femmes inactives, environ 83 %.

L'activité économique de la femme se caractérise au Niger par l'archaïsme des techniques de production, et les faibles rendements qui lui sont corollaires. Sans possibilité de financement propre, le crédit lui étant encore faiblement accessible, il lui est impossible de sortir de ce carcan.

Sur le plan de l'emploi, les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les emplois salariés. En 2008, elles constituent respectivement 33% et 13% des salariées publiques et du privé. Les femmes sont en majorité des agents d'exécution (employées de bureau) avec un taux de 56,3% en 2007. Par contre dans la catégorie ingénieurs et cadres supérieurs, les femmes sont faiblement représentées. Elles ne sont que 7,5% en 2007.

Ces chiffres appellent un certain nombre de commentaires. En effet, il en ressort que quel que soit le secteur d'activité, public ou non, la présence de la femme est faible ; de surcroît, elle se concentre fortement dans des emplois peu qualifiés et, par conséquent, les moins rémunérées. La surreprésentation des femmes dans la catégorie « aide familiale » s'explique par ce fait.

La problématique de l'emploi féminin au Niger s'articule autour de deux facteurs : l'élévation des qualifications et l'instauration d'un cadre plus juste et équitable. Actuellement, la femme accède rarement à des postes de responsabilité. Encore faut-il que la demande d'emploi de la part des femmes soit forte : en 2008 seulement 20% des demandes d'emploi émanaient de femmes.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait ; mais l'on retiendra surtout un handicap majeur de départ qui est le faible taux de scolarisation, d'alphabétisation et de formation professionnelle des femmes.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat en 2008, sur 38.142 entreprises, le nombre des femmes entrepreneurs déclarées au registre du commerce s'élève à 224, dont 188 évoluant dans le commerce et les services, 17 dans le secteur de l'artisanat et 19 dans les industries et le bâtiment. Ces chiffres montrent que l'entrepreneuriat féminin est très peu développé.

Dans le sous secteur de l'agriculture, la femme représentait 49.5% de la population agricole nationale ; mais leur mode de production continue d'être manuel à 70%.

Dans le secteur de l'élevage, les femmes continuent de pratiquer l'élevage sédentaire ; elle est souvent exclue du système de commercialisation.

Les femmes ne constituent que 2% des 17.930 commerçants recensés et 0,3% des exportateurs. Le commerce du bétail n'étant pas facile et nécessitant le plus souvent un déplacement à l'extérieur, les femmes n'osent pas s'y lancer.

Elles sont un peu plus présentes dans le secteur de l'artisanat : 27%, vu que ce métier peut se pratiquer même à domicile, il n'y a pas trop de contraintes sociales à le pratiquer.

La capacité des femmes à entreprendre des activités économiques est aussi liée à une série de facteurs culturels et sociaux qui peuvent favoriser ou restreindre leur participation dans le domaine économique.

La répartition sexuelle des rôles ne permet pas à la femme d'avoir la disponibilité nécessaire pour la conduite d'une entreprise. Son double rôle lié à la production et à la reproduction et l'absence de services et de technologies appropriées pour alléger les travaux domestiques constitue des obstacles importants à l'accès des femmes à l'emploi et au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Les stéréotypes de genre constituent également un facteur d'influence majeur. Le concept de bonne réputation des femmes, et par extension de leur famille, est par exemple une valeur centrale dans la société nigérienne. Ce concept, et ses diverses facettes, a un impact sur ce qui est considéré comme étant une attitude ou une activité respectable ou acceptable pour une femme.

La femme doit obtenir l'autorisation de son père ou de son conjoint pour se déplacer. Dans les activités qui sont considérées comme étant traditionnellement masculines telles que l'utilisation de machines, les femmes souffrent de discrimination psychologique, la société, et elles-mêmes, les pensant incapables de les exercer.

Le statut de soumission de la femme fait qu'elles ne sont pas encouragées à s'investir dans des activités qui demandent de fréquents déplacements ou de nombreux contacts avec des hommes ou dans un environnement d'hommes. Certaines femmes sont soumises à la claustration ce qui constitue une entrave à leur activité économique.

II.4 Système juridique

Toutes les Constitutions dont le Niger s'est doté ces dernières années dont celle de la septième République du 25 Aout 2010 ont réaffirmé leur attachement aux principes des droits de l'homme, tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Peuples de 1948. Elles reconnaissent le caractère sacré de la personne humaine et font obligation à l'Etat de respecter et de la protéger.

Elles reconnaissent également à chacun le droit à la vie, à la santé, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique et mentale.

Ce faisant, elles n'ont fait qu'intégrer les obligations et les engagements contenus dans les Conventions internationales en particulier dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, auxquelles le Niger a souscrit et qu'il a promis de respecter et faire respecter. Cependant, ce principe semble être remis en cause du fait des réserves émis par le Niger sur la CEDEF au niveau de l'article 2 alinéas d et f.

Par ces réserves, le Niger exclut la possibilité de prendre des mesures législatives pour abroger toute coutume et pratique qui constituent une discrimination à l'endroit de la femme. Le gouvernement refuse de bousculer les traditions culturelles et les modèles de société

qu'elles ont engendrés. Il maintient la persistance des traditions qui consacrent la prééminence de l'homme. En outre le pluralisme juridique qui caractérise le système nigérien montre clairement les limites de ce principe. En effet, aux termes des dispositions de l'article 63 de la loi 2004-50 certaines matières relèvent essentiellement du domaine coutumier en temps que droit commun.

Plusieurs facteurs contribuent au maintien de la femme dans cette situation peu enviable. Notamment :

Des pesanteurs socioculturelles notamment les préjugés et stéréotypes sociaux, les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes, l'éducation différenciée, la pression sociale.

La pauvreté ou de façon plus vaste la vulnérabilité économique qui est la cause première des violences dont souffrent les femmes. Il faut noter que très peu de femmes disposent d'un travail rémunéré.

La coexistence de plusieurs sources de droits (droit moderne, coutumier et musulman) qui complique davantage la situation des femmes qui sont souvent lésées en ce qui concerne la succession, l'accès à la terre, la répudiation, le remboursement de la dot.

L'ignorance (analphabétisme, méconnaissance des droits par les femmes, silence complice des femmes). Quel que soit le milieu considéré au Niger, il prévaut un phénomène d'inscription différentielle qui privilégie les garçons et qui explique une faible fréquentation chez les filles : taux brut de scolarisation : 55% pour les filles (69% pour les garçons)

S'il est évident que la femme nigérienne lutte encore pour se faire entendre, il n'en demeure pas moins qu'on note certains progrès notamment dans la périphérie de Niamey. Progrès imputable en grande partie aux actions des organisations de la société civile, qui probablement pour manque de moyen n'interviennent pas dans le monde rural.

III. Diagnostic situationnel de la femme de Talladjé (région de Niamey).

Le choix de la région de Niamey se justifie plus par son accessibilité que par le fait qu'elle soit la zone qui ait le plus besoin d'intervention. Mais Talladjé étant une zone plutôt périurbaine, la situation des femmes de cette zone n'est pas enviable, pour ne pas dire qu'elle tend à ressembler à celle des femmes rurales.

A Niamey en général, les statistiques sont meilleures que dans les autres régions, par exemple :

Sur le plan sanitaire, le taux de fréquentation des centres de soin pour toute la population est de 54% en 2008. Le taux de prévalence de la contraception chez les femmes est de 23% à Niamey alors que le taux national est de 2.7%.

Bien que le taux de scolarisation soit à près de 80%, le taux d'achèvement des filles du cycle primaire n'est que de 50%. Il y'a donc déjà à ce niveau un problème de suivi, dû à la mauvaise qualité de l'encadrement dans le publique et à la non motivation des familles pauvres pour amener leurs filles à réussir sur le plan scolaire.

Sur le plan économique, la situation est à l'image de l'économie : une pauvreté structurelle. Elle est ainsi vécue aussi bien par les hommes que par les femmes. Bien sûr la situation de Niamey soit meilleure à celle du monde rural, il y'a quand même des disparités. Par exemple, dans la périphérie de Niamey, 18.4% de la population subissent une insécurité alimentaire.

En gros dans les faits ; la région de Niamey est quand même l'une des plus favorables au développement de la femme tant en terme de prise en charge sanitaire que sur le plan éducatif et économique. Mais même à Niamey beaucoup reste à faire.

Dans ce travail nous allons essayer de vérifier ces données nationales au niveau des femmes de Talladjé. Pour cela nous avons organisé des focus groupes avec 27 femmes dont l'âge varie de 18 à 62 ans.

L'échantillon est constitué uniquement de femmes, parce qu'un premier travail effectué avec un groupe mixte n'a rien donné. En effet, vu la présence des hommes, les femmes ne pouvaient pas s'exprimer véritablement sur leur vécu.

Force est de reconnaître que la pauvreté qui est le principal problème de la société nigérienne touche aussi bien les hommes que les femmes. Même si elle est plus remarquable chez les femmes. Et cette situation économique défavorable a un impact sur l'éducation, la santé et l'environnement.

Tout en prenant en compte les avis des hommes, qui se résument à : « C'est Dieu qui a donné à l'homme le pouvoir et le devoir d'être le maitre au sein de la société... », Nous avons préféré nous focaliser sur ce que les femmes vivent réellement.

L'entretien a été fait grâce à un guide d'entretien qui se trouve en annexe de ce document, il a aussi été enregistré.

III.1 Education et scolarisation

Selon les statistiques, les écoles de base de la périphérie du 4^{ème} arrondissement de Niamey sont au nombre de 14, tous éloignées les unes des autres⁴. Nous ne disposons pas du taux de scolarisation de la zone mais le taux de passage des enfants scolarisés est de 82%. Le taux de d'abandon au primaire tourne autour de 4% (pas de chiffres ventilés par sexe mais les filles abandonnent plus que les garçons selon l'étude de Mai Daboua).

Selon notre enquête, le taux de scolarisation des enfants de Talladjé est de près de 100% (les statistiques nationales donnent un taux brut de scolarisation de 94 % dans les zones urbaines en générale). Parmi les adultes femmes, 48% ont été à l'école, on note donc une très note amélioration quand à la scolarisation.

La plus part des filles ont quitté les bancs au secondaire sans avoir obtenu leur diplôme. Le taux d'inscription au niveau supérieur est nul. Ce qui démontre qu'il n'y a pas une réelle amélioration quand à la poursuite des études jusqu'au niveau supérieur. En effet parmi les adultes femmes, 29% sont arrivées au secondaire et aucune n'a pu obtenir un diplôme.

La totalité des femmes qu'on a rencontrées scolarisent leurs enfants soit un taux de scolarisation de 100%, La plus part des filles scolarisées ont quitté les bancs ; mais on note certaines sources de fierté dans la communauté, en effet deux jeunes femmes parmi ces filles sont devenues « militaires »⁵.

Quand à savoir qui décide de scolariser les enfants ; la réponse est unanime : la décision revient au père, si jamais il s'opposait l'enfant n'ira pas à l'école.

Les filles sont donc au moins scolarisées dans le monde urbain et périurbain, sauf que souvent on ne s'attend pas qu'elles aillent loin.

Les principaux facteurs influençant la poursuite des études par les jeunes filles est : le mariage, la fréquentation des garçons ou encore les maternités. Mais on note que la scolarisation des filles n'est pas de façon absolue un facteur bloquant pour le mariage, d'ailleurs il semble que les filles scolarisées ont plus de chance de trouver des maris fonctionnaires.

⁴ Diagnostic du contexte éducatif en milieux périurbains de Niamey, Moussa Mai Daboua, 2006

⁵ Le terme militaire dans ce contexte est « fourre tout » : police, gendarme ; garde républicains...

Sur ce plan on note donc un progrès quand à la scolarisation des filles, parce qu'aujourd'hui à Niamey ; pratiquement tous les enfants sont scolarisés ; c'est le suivi qui manque, dû soit au moyen financier soit au mariage précoce des filles. Il s'impose donc une grande campagne de sensibilisation pour le maintien des filles à l'école, la première condition pour avoir la chance de réussir dans la société.

III.2 Analyse des facteurs socioculturels et religieux

- Violence faites aux femmes

Les violences⁶ à l'égard des femmes sont multiformes et leur ampleur est admise comme une réalité. Les violences physiques, verbales et psychologiques, exercées surtout par les hommes, sont omniprésentes, et les abus sexuels sont aussi reconnus comme faisant partie du vécu des femmes. A ces violences s'ajoutent celles liées aux coutumes et tolérées par la société, avec leurs conséquences physiques, morales et économiques pour les femmes et leurs enfants : la répudiation, la claustration, le mariage forcé, la discrimination lors du partage de l'héritage. Un troisième type de violence est l'exploitation économique des femmes par la privation de certains biens essentiels, l'empêchement d'exercer des activités de développement, l'abus de la situation de domesticité...

Ces violences perdurent du fait de leur enracinement dans les comportements sociaux dus au statut d'infériorité de la femme, de leur légitimation par la coutume et d'interprétations erronées des préceptes de l'Islam. Elles persistent aussi du fait de l'acceptation de certaines violences par les femmes elles-mêmes, leur peur du divorce, leur dépendance économique, leur analphabétisme et leur pauvreté. Le dispositif légal réprime les violences, mais il reste insuffisant : il n'y a pas de réglementation précise des violences communautaires, le droit coutumier prime, les femmes portent rarement plainte et sont peu écoutées par la justice, les auteurs sont rarement sanctionnés, la loi du silence est de mise.

Notre enquête nous amène à confirmer les données nationales ; Pendant les discussions de groupe toutes les femmes ont affirmé qu'elles ne subissent pas de violence, il a fallu qu'on

⁶ ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ENFANT ET DE LA FEMME AU NIGER – 2008, stat-Niger

discute avec elles en aparté pour que certaines avouent avoir subi des violences. Une a même avorté suite aux coups reçus. Ce sujet est donc délicat.

Des toutes les façons ces femmes ne se plaignent pas ; elles ont honte de le faire ou bien elles ne savent simplement pas où aller pour se plaindre. Certaines affirment même que le mari a le droit de les punir et s'il le fait c'est qu'elles sont sûrement en faute.

Ici il s'impose un grand besoin de sensibilisation et surtout de renforcement de capacités parce que les femmes ne savent pas se prendre en charge, ce qui contribue à la maintenir dans cette situation.

- Mariages précoces

En ce qui concerne ce phénomène, vu qu'il n'y a pas de légalisation de l'âge minimum du mariage, cette pratique est très fréquente au Niger. Les mariages précoces ne constituent pas en tant que tel un problème dans cette zone, l'âge médian du mariage à Niamey et périphérie est de (18.5) ce qui est prévisible puisque le mariage précoce est plutôt une pratique qui est fréquente dans les villages.

III.3 Analyse de la situation socioéconomique

Le manque d'instruction des femmes, leur manque de compétence technique les maintiens dans une mauvaise posture. La situation de la femme de Talladjé, bien qu'elle soit préférable à celle de bien de femmes rurale est similaire à celle de la majorité des femmes nigériennes : les femmes sont pauvres.

La moitié des femmes rencontrées sont scolarisées 48%; mais aucune n'a un emploi rémunéré vu qu'elles n'ont aucun diplôme. Mais presque toutes les femmes de la zone exercent des AGR (recette journalière inférieure ou égale à 6 euro par jour); grâce auxquelles elles contribuent à la charge du foyer.

Pour exercer leurs activités ces femmes ont accès au crédit ; mais il faut s'organiser en groupement et les montants accordés sont très petits.

Mais quand il s'agit de se déplacer pour faire le commerce ; ça devient compliqué : 26% de ces femmes ont la possibilité de se déplacer si elles le souhaitent.

Le premier facteur qui justifie cette situation est le manque de qualification de la femme, conséquence de son manque d'éducation. Le deuxième facteur trouve son origine dans les stéréotypes sociaux, la division sociale des tâches, la femme gère le foyer pendant que l'homme apporte à manger.

- Les progrès enregistrés

Le fait que 18% de ces femmes soient mobiles démontre si besoin est que les femmes sont entrain d'acquérir plus de liberté. Notons aussi que le travail domestique est considéré comme apportant une plus valu à la communauté, parce qu'à la question de savoir si leur travail est considéré comme apportant de la valeur elles ont répondu oui à la majorité. Cependant on est loin des objectifs.

III.4 Accès aux soins de santé

Les femmes rencontrées ont en moyenne 4 enfants, ce qui s'approche de l'indice synthétique de fécondité à Niamey qui est de 4.6% selon le RGPH 2001.

Sur le plan sanitaire, on remarque la disponibilité des centres de santé dans la zone, mais la fréquentation n'est pas systématique. Elle se fait toujours sous autorisation des maris comme le recommande la religion. Cela dit plus de la moitié (55%) des femmes de la zone affirment fréquenter les centres de santé. Quand elles sont enceintes elles y vont toutes, les consultations prénatales sont donc de l'ordre de 100% ; même si en fin de compte la plus part accouchent à la maison. Parce que pour les plus âgées, elles estiment que les agents de santé ne sont assez expérimentés. Aller au centre de santé ne fait simplement pas parti de leur habitude ; un autre facteur qui décourage les femmes est l'accueil réservé au patientes par les agents de santé. Elles ne se sentent pas en confiance. Ce qui ne leur permet pas de fréquenter les centres de santé.

Les mutilations génitales féminines ne constituent cependant pas un problème dans la zone. L'excision n'est pas pratiquée dans leur communauté.

III.5 Analyse du système juridique

Ici comme dans la plus part des régions du Niger, les coutumes continuent à avoir le dessus sur le système juridique. De toutes les façons à la question de savoir si en cas de violence ces femmes ont l'habitude de se plaindre, elles répondent non. En cas de mésentente avec le mari c'est toujours en famille que les problèmes se règlent. Elles affirment même ne pas savoir où se plaindre de toutes les façons.

Pour l'accès aux terres, elles savent bien que religieusement et juridiquement elles ont droit aux terres mais dans les faits et pour la quiétude sociale, elles laissent les terres aux hommes.

En somme, si elles savaient où se plaindre, la prédominance des coutumes par rapport au système juridique est un facteur bloquant pour que les femmes exercent leurs droits.

Conclusion

Bien que d'une façon générale, toutes les parties concernées par la promotion de la femme soient convaincues de la nécessité d'améliorer concrètement son statut, ses conditions de vie et de travail, il existe un large fossé entre le discours et la réalité.

Du point de vue juridique, la négation de ses droits les plus élémentaires est à l'origine de sa marginalisation dans le processus décisionnel et la gestion des affaires de la collectivité. Le critère de "chef de famille" retenu pour désigner à la fois l'unité fiscale et l'interlocuteur des opérations de développement et de l'administration freine son accès aux investissements sociaux et économiques.

Dans la zone de Talladjé, même s'il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire, on note un progrès réel en matière de promotion de la femme. Cependant on est très loin de l'idéal de l'autonomisation.

Pour atteindre les objectifs d'autonomisation, les pistes suivantes pourront être explorées :

- Appui à la mise en place de stratégies SMART

Diagnostic situationnel de la femme de Talladjé au Niger

- Renforcement de capacité des organisations intervenant dans la zone
- Beaucoup de femmes de Talladjé sont organisées en groupement ; ce qui constitue une très bonne manière pour elles de devenir autonomes. Grâce à ces groupements ; elles arrivent à avoir accès aux financements des IMF. Il serait très opportun de renforcer les capacités de ces organisations afin qu'elles servent de relai.

Bibliographie

Mme Bayard Mariama, « *analyse diagnostique de la situation de la femme au Niger* » ; UNFPA Niger ; 2000

Institut National de la Statistique ; « *analyse de la situation de d'enfant et de la femme* » ; juin 2009

Moussa Maï Daboua, « *Diagnostic du contexte éducatif en milieux périurbains de Niamey* » ; Aide et Action ; mars 2006

Annexe

Méthodologie

Dans la première partie nous avons défini les indicateurs pays à travers une étude documentaire et une visite à l'Institut National de la Statistique.

Pour le cas des femmes de Talladjé nous avons constitué des focus group.

Guide d'entretien

Education	
Questions	Réponses
<ul style="list-style-type: none"> Combien ont été à l'école parmi les participants (es) ? 	
<ul style="list-style-type: none"> Tous vos enfants sont-ils scolarisés sans distinction ? Sinon pourquoi ? 	
<ul style="list-style-type: none"> Qui décide qu'une fillette ou un garçon doit aller à l'école ou pas ? 	
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les filles qui sont à l'école ont la chance de finir leurs études ? Si non qu'est qui peut expliquer cela ? 	
<ul style="list-style-type: none"> L'éducation des filles est-elle un désavantage pour accéder au mariage ? Si oui pourquoi ? 	
Santé	
<ul style="list-style-type: none"> Fréquentez-vous les centres de santé ? Si non Pourquoi pas? 	
<ul style="list-style-type: none"> La femme doit –elle nécessairement avoir une autorisation avant d'aller au centre de santé ? Si oui qui doit donner cette autorisation ? 	
<ul style="list-style-type: none"> L'excision est-elle pratiquée au sein de votre communauté ? 	

<ul style="list-style-type: none"> • Si oui pourquoi ? 	
Analyse de la situation socio-économique	
<ul style="list-style-type: none"> • Combien parmi les participantes ont un travail rémunéré ? • Combien ont des activités génératrices de revenus ? • Combien n'ont aucune activité économique ? pourquoi ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Combien parmi les participantes contribuent à la charge au foyer ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le travail domestique des femmes est-il considéré comme apportant une plus-value à la communauté ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les femmes ont la possibilité d'accéder à des crédits ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les femmes exerçant des activités productives ont la liberté d'être mobiles dans le cadre de leurs activités ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Si non, Quelles sont les entraves à la libre mobilité des femmes ? 	
Analyse des facteurs socioculturels et religieux et violence basée sur le genre	
<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes participent-elles aux prises de décisions ? • Si non pourquoi pas ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • les femmes subissent-elles des violences domestiques ? • ont-elles l'habitude de se plaindre ? • où vont-elles se plaindre dans le cas échéant ? 	

<ul style="list-style-type: none"> • connaissent-elles les structures qui font la prise en charge des VBG 	
<p>Développement rural</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • les femmes ont-elles accès aux terres ? • si non pourquoi ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • les femmes pratiquent-elles des activités agricoles productives et bénéfiques ? • Si oui quelles sont-elles ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des organisations non gouvernementales ou organisations de femmes actives dans les thèmes agricoles ? 	